

Madame LE GLEUT, sous-directrice de l'encadrement ouvre la séance en présence de plusieurs recteurs, de secrétaires généraux d'académies et de DRH. À noter l'absence des représentants des deux inspections générales (présents à la première réunion).

Les réunions de l'agenda social étant organisées en format CTMEN, seules les organisations affiliées aux fédérations sont présentes : SNIA-IPR-UNSA, SIEN-UNSA, SNPI-FSU, SGEN-CFDT et CGT. Le SNIA-IPR est représenté par Alain MARIE, secrétaire général et par Mohammed DARMAME, membre du bureau national.

Madame LE GLEUT indique en ouverture que la réunion du jour est consacrée aux missions. Elle précise que la DGRH n'est pas la seule à piloter ce dossier, d'où la présence de :

- M. Patrice LEMOINE S/S directeur à la DGESCO A1 ;
- M. Lionel FERREIRA du Service des personnels enseignants de l'enseignement scolaire qui suit le dossier PPCR.

Monsieur Patrice LEMOINE indique qu'en préparation de cette réunion, et à l'issue d'un échange avec M. Jean Marc HUART, Directeur et M. Xavier TURION, directeur adjoint, les pistes d'évolution de la circulaire de 2015 souhaités par la DGSCO sont référées aux deux points suivants :

- Quel accompagnement du développement des pratiques des personnels en classe et au-delà la classe ?
- Quelles missions et quel accompagnement des réformes ?

À l'issue de ces propos introductifs, les différentes prises de paroles des représentants des organisations syndicales portent sur :

- Les attentes fortes notamment en termes de mesures catégorielles et l'alerte sur les conditions de travail ;
- La circulaire de décembre 2015, construite dans le cadre d'une réflexion collective et son évolution au vu du contexte en cours et de la mise en place du PPCR ;
- L'échelle d'intervention au regard de l'évolution de la carte des territoires ;
- Les points de convergence dans l'exercice des missions des différents corps d'inspection ;
- La position de chaque OS concernant le devenir des corps d'inspection.

Le SNIA-IPR rappelle que la circulaire mission de décembre 2015 était l'aboutissement d'un travail de fond et qu'elle convenait parfaitement aux IA-IPR car elle réaffirme l'inspection au cœur de nos missions. Le contexte des réformes nécessite toutefois de l'amender pour prendre en compte l'évolution des missions : loi pour l'école de la confiance, contrôle de l'instruction à domicile, suivi des établissements hors contrat, ... Par ailleurs, les annonces récentes relatives à l'abandon de la fusion des académies confortent l'efficacité de la circulaire.

Le SNIA-IPR s'interroge ensuite sur l'accompagnement des enseignants au regard de la lourde charge que constitue les dossiers transversaux confiés par les recteurs aux IA-IPR. Il rappelle que ce point est soulevé à chaque réunion sur les missions des inspecteurs depuis 2009. Le suivi des agents dans le cadre du PPCR s'est fait au détriment de l'accompagnement individuel et collectif des professeurs non concernés par les RDV de carrière. M. Lionel FERREIRA annonce la publication du bilan des RDV réalisé par la DGRH pour mars/avril 2019.

S'agissant des territoires, le SNIA-IPR renouvelle son attachement au maintien du lien direct avec les recteurs, ce qui n'empêche pas une collaboration fonctionnelle avec les DASEN à l'échelon départemental. Bien que le rôle des inspecteurs dans le pilotage et leur contribution

à la définition de la stratégie académique apparaissent clairement dans la circulaire de 2015, le SNIA-IPR constate que la gouvernance actuelle de plusieurs académies ne satisfait pas cet objectif sur le terrain, tant la place des IA-IPR et du doyen dans les différentes instances de gouvernance est peu affirmée.

S'agissant des mesures catégorielles, et en référence au PPCR des enseignants, qui affectent négativement l'attractivité du corps des IA-IPR chez les professeurs agrégés, le SNIA-IPR est dans l'attente d'une reconnaissance qui doit se traduire par des mesures actées dès janvier 2020, aussi bien sur le plan indiciaire qu'indemnitaire.

Le SNIA-IPR rappelle encore les conditions de travail des IA-IPR qui se traduisent par des signes alarmants de fatigue et de stress. Il appelle à la mise en place de mesures très rapides à travers la GRH de proximité qui tarde à produire des effets sur la qualité de vie au travail des inspecteurs. Il demande qu'une réflexion s'engage sur le compte épargne temps et alerte la DGRH sur la gestion des frais de déplacement qui pose problème dans plusieurs académies qui contrevient à la circulaire n° 2015-228 du 13-1-2016.

Le SNIA-IPR a insisté sur la très forte mobilisation en académie des IA-IPR sur les dossiers transversaux. Il demande une hiérarchisation dans les priorités et une anticipation des demandes transmises par les recteurs. Au regard de la charge induite par les RDV de carrière, il réitère la nécessaire poursuite de création de supports, en rappelant la contribution des académies dans le calibrage des emplois d'IA-IPR.

Concernant le calendrier 2020, et s'agissant de l'objet du groupe de travail, le SNIA-IPR précise qu'il n'est pas demandeur d'un rapprochement des corps d'inspection. À ce titre, il rappelle l'audience de la veille avec le directeur de cabinet et sa demande de clarification urgente des intentions du Ministre sur l'évolution statutaire des corps d'inspection. Il insiste sur sa vigilance pour que la prochaine réunion de l'agenda social sur le catégoriel aboutisse à une revalorisation significative du parcours de carrière des IA-IPR.

En conclusion, Monsieur LEMOINE rappelle la nécessité d'installer un climat de travail favorable et un cadre sécurisant pour les personnels. Il constate un dialogue constructif et l'existence d'observables communs. Il invite à réfléchir à des stratégies pour responsabiliser les enseignants. S'agissant des inspecteurs, il appelle à une hiérarchisation des missions et des tâches.

Madame LE GLEUT termine la réunion en indiquant que la DGRH reviendra vers les participants avec un projet de nouvelle circulaire prenant en compte les évolutions des textes ainsi que les éléments de consensus mis en évidence au cours des échanges. Elle donne rendez-vous fin mars pour la réunion consacrée à la thématique relative au statutaire et à l'indemnitaire.